

N° Associé : _____

Numéro d'ordre: _____
(zone réservée AEW Ciloger)



SCPI FRUCTIPIERRE

Mandat d'achat de parts

HORODATAGE
(zone réservée AEW Ciloger)

PERSONNE PHYSIQUE : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DONNEUR D'ORDRE

Mme. M. M. et Mme Indivision Autres (préciser) _____

NOM et PRENOMS _____

(En majuscules) Nom marital pour les femmes mariées, divorcées ou veuves - Nom juridique pour les indivisions - Prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil et souligner le prénom usuel.

NOM DE FAMILLE (de naissance) _____

NE(E) LE ___/___/___ (JJ/MM/AAAA) A _____ PAYS _____

NOM/PRENOM conjoint / partenaire PACS : _____

(nom de naissance pour les femmes mariées)

NE(E) LE ___/___/___ (JJ/MM/AAAA) A _____ PAYS _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____ PAYS _____

N° DE TELEPHONE⁽³⁾: Domicile _____ Portable⁽³⁾ _____

ADRESSE E-MAIL (courriel): _____@_____

SITUATION FAMILIALE ⁽¹⁾ :

- Marié(e) : (indiquer le régime)
 Communauté réduite aux acquêts Communauté universelle
 Séparation de biens Autres (joindre détail)
 Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e) Indivision
 Pacsé(e) régime légal Pacsé(e) régime indivision

CAPACITE JURIDIQUE ⁽¹⁾ : Majeur(e) Majeur(e) incapable
 Mineur(e) émancipé(e) Mineur(e) sous administration légale

PROFESSION (préciser la profession exacte) : _____

REGIME FISCAL ⁽¹⁾ Impôt sur le revenu (IR) Autres (préciser) _____

RESIDENCE FISCALE ⁽¹⁾ : Résident fiscal français

Non résident fiscal français - Pays de résidence fiscale _____

PERSONNE MORALE : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DONNEUR D'ORDRE

FORME et DENOMINATION SOCIALE ⁽²⁾ (En majuscules) : _____

N° SIRET : _____

REPRESENTANT LEGAL :

NOM et PRENOMS _____

(En majuscules) Prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil et souligner le prénom usuel.

NE(E) LE ___/___/___ (JJ/MM/AAAA) A _____ PAYS _____

QUALITE : _____

ADRESSE SIEGE SOCIAL _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____ PAYS _____

N° DE TELEPHONE⁽³⁾: Fixe _____ Portable⁽³⁾ _____

ADRESSE E-MAIL (courriel): _____@_____

REGIME FISCAL ⁽¹⁾ IR IS/BIC Autres (préciser) _____

RESIDENCE FISCALE ⁽¹⁾ Résident fiscal français

Non résident fiscal français - Pays de résidence fiscale _____

ORDRE D'ACHAT

Nombre de parts
(A)

(saisir un nombre entier de parts)

Prix d'achat maximum frais inclus (*) par part
(B)

_____ €

(*) Inclus les frais supportés par l'acquéreur calculés sur la base du prix d'exécution: 9% TTC, soit 5% de droits d'enregistrement reversés au Trésor Public avec un minimum de 25 € + commission de cession de 4% TTC.

Montant total de l'ordre d'achat
(= A x B)

_____ €

L'ordre est donné pour _____ confrontations mensuelles, celles-ci intervenant le dernier mercredi ouvré de chaque mois à 16 heures.

L'ordre ne peut excéder 3 confrontations. A défaut d'indication, l'ordre sera valable pour 3 confrontations.

Sauf indication contraire de votre part, en cas d'exécution partielle de votre ordre, le solde est reporté sur les confrontations suivantes dans la limite ci-dessus indiquée.

Je règle le montant total de mon ordre d'achat par :

Virement sur le compte FRUCTIPIERRE - IBAN N° FR76 3000 7000 1100 0216 0121 625 - BIC: NATXFRPP (joindre la copie du virement)

Achat à crédit auprès de la Banque _____ pour un montant de _____ €
 Nantissement des parts : Oui Non

Chèque n° _____ établi à l'ordre de FRUCTIPIERRE et tiré sur _____

Le règlement des revenus attachés aux parts, objets du présent mandat d'achat, sera effectué par virement bancaire sur :

Le compte n° _____ Banque _____ (joindre un IBAN)

L'ordre d'achat est validé et enregistré dans nos livres à réception du dossier complet (y compris le mandat d'achat original - voir modalités en page 4) et des fonds (virement ou chèque).

Etes-vous déjà associé d'une SCPI gérée par AEW Ciloger ? ⁽¹⁾ Oui Non

J'autorise AEW Ciloger à m'adresser par courrier électronique et/ou SMS des informations sur FRUCTIPIERRE ainsi que les documents d'informations réglementaires ⁽¹⁾ Oui Non (je suis avisé(e) que l'autorisation est activée par défaut en l'absence de choix).

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Préciser la forme juridique: SA / SAS / SCI ...

(3) Vous pouvez vous inscrire sur la liste Bloctel (sur internet : www.bloctel.gouv.fr ou par courrier : Service Bloctel - 6, rue Nicolas Siret - 10000 Troyes). Cette inscription emporte interdiction d'utiliser vos coordonnées à des fins de démarchage téléphonique. Toutefois, La Caisse d'Epargne dont vous êtes client(e) pourra continuer à vous joindre par téléphone.



SCPI FRUCTIPIERRE

SIGNATURES

Je certifie l'exactitude des informations recueillies au recto (« Renseignements concernant le donneur d'ordre » / « Ordre d'achat ») et sur la présente page.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance, avant passage de l'ordre d'achat, des documents suivants qui m'ont été remis sur un support durable (support papier notamment) :

- la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers,
- les derniers bulletin d'information et rapport annuel,
- les conditions d'acquisition des parts rappelées en page 3 du présent mandat,
- les frais liés à mon investissement rappelés en pages 4 et 5 du présent mandat.
- les statuts,
- le Document d'Informations Clés,
- la notice d'information RGPD,

Je suis informé(e) que ces documents sont consultables sur le site internet www.aewciloger.com

Je suis informé(e) que la valeur d'une part de SCPI peut évoluer à la hausse ou à la baisse et dépend notamment de l'orientation du marché de l'immobilier, et aie conscience de l'existence d'un risque de perte en capital sur les montants investis.

J'ai été informé(e) de la possibilité d'obtenir sur le site internet www.aew.ciloger.com ou auprès d'AEW Ciloger (voir les modalités en page 3) les informations prévues par les textes réglementaires sur l'état du registre des ordres.

Sauf avis contraire, je déclare dans le cadre de l'application de la directive européenne « Marchés d'Instruments Financiers II (MIF II) » être informé(e) de mon classement dans la catégorie « non professionnel », ainsi que des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placement.

Je déclare que les parts de SCPI ne sont pas acquises au bénéfice d'une « U.S. person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine et reprise dans la Note d'information de la SCPI), et que je ne transférerai pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une « U.S. person ».

Je donne mandat à la Société de gestion AEW Ciloger de procéder, en mon nom, à toutes les formalités liées à mon ordre, et notamment d'effectuer l'enregistrement de la transaction auprès du Trésor Public.

Je suis informé(e) que la Société ne garantit ni la revente des parts ni le remboursement des sommes investies.

Fait à _____ Le ____/____/____ (en trois exemplaires dont l'un est resté en ma possession)

Signature(s) du(des) donneur(s) d'ordre

Si le régime matrimonial est celui de la communauté, les deux conjoints ou partenaires pacsés doivent signer le mandat d'achat.

Souscripteur	Conjoint / partenaire (si nécessaire)

CADRE RESERVE A L'INTERMEDIAIRE A compléter obligatoirement

Nom du Conseiller : _____

Téléphone du Conseiller : _____

Adresse e-mail du Conseiller : _____

Etablissement : _____

N° d'agence domiciliaire ou nom de bureau : _____

N° entité titulaire obligatoire : _____

N° de personne client : _____

Département : _____

DATE - CACHET - VISA

Je déclare ne pas être une Personne Politiquement Exposée ⁽⁴⁾ ni un membre direct⁽⁵⁾ de la famille d'une Personne Politiquement Exposée. Dans le cas contraire, quelle fonction exercez-vous ou avez-vous cessé depuis moins d'un an ? ⁽¹⁾ Ou quelle fonction le membre Personne Politiquement Exposée de votre famille exerce-t-elle ? ⁽¹⁾

- Chef d'État, Chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne.
- Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou Parlement Européen.
- Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une haute juridiction.
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale.
- Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière.
- Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée.
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique.
- Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.

(4) Cf. article L. 561-10 et R. 561-18-1 du code monétaire et financier. Une Personne Politiquement Exposée est une personne qui exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an l'une des fonctions suivantes.

(5) Cf. article R. 561-18 II qui définit les personnes connues pour être des membres directs de la famille d'un client Personne Politiquement Exposée comme : 1° Le conjoint ou le concubin notoire ; 2° Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; 3° En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; 4° La Directive (UE) 2015/849 a fait évoluer le statut des personnes politiquement exposées (PPE), qui était exclusivement pour des PPE étrangères et qui concerne aujourd'hui également des PPE françaises.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par la société de gestion dans le respect du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit RGPD (le « Règlement »). Le traitement a pour finalité l'exécution de votre souscription au capital de la SCPI dans les conditions prévues par la réglementation applicables aux SCPI. Dans l'hypothèse où ces données ne seraient pas fournies, la société de gestion ne sera pas en mesure d'enregistrer votre souscription au capital de la SCPI.

Les données personnelles sont conservées par la société de gestion pendant la durée de votre souscription au capital de la SCPI augmentée des délais de prescription légale.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ces données personnelles, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, dans les conditions prévues par le Règlement. Toutes les informations relatives à RGPD sont disponibles sur le site internet d'AEW Ciloger : www.aewciloger.com.

Le responsable du traitement est : Délégué à la Protection des Données (DPO) - AEW Ciloger - 22 rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris. / dpo@eu.aew.com



SCPI FRUCTIPIERRE

La société FRUCTIPIERRE a pour objet:

- l'acquisition directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif;
- L'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location.

La note d'information prévue par l'article L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu, de l'Autorité des marchés financiers, le visa SCPI n° 20-16 en date du 11 septembre 2020. Cette dernière ne porte, cependant, aucune appréciation sur l'opportunité de la souscription.

MODALITES D'ACQUISITION

Les ordres sont adressés :

- directement à la Société de gestion AEW Ciloger (Service Clients / Marché secondaire - 22, rue du Docteur Lancereaux - CS 80102 - 75380 Paris Cedex 8) ;
- ou remis aux Intermédiaires habilités de cette dernière qui se chargeront de les faire parvenir à la Société de gestion dans les meilleurs délais.

Pour être enregistré

L'original du mandat d'achat doit être réceptionné par la Société de gestion au plus tard la veille du fixing à 16 heures, à défaut l'ordre sera enregistré pour la confrontation suivante.

Quelles que soient les modalités de transmission des ordres, le donneur d'ordre doit être en mesure de prouver la passation de son ordre et de s'assurer de sa réception par la Société de gestion.

Couverture des ordres

La Société de gestion demande une couverture des ordres d'achat égale au montant total du prix d'achat tel que figurant en page 1, frais de transaction inclus. La couverture peut être effectuée par virement visible sur le compte «FRUCTIPIERRE» de la SCPI au plus tard à 16 heures le jour précédant la date de confrontation, ou par chèque qui doit être réceptionné par la société au plus tard 9 jours calendaires avant la date de confrontation. L'octroi de cette couverture subordonne l'inscription de l'ordre d'achat correspondant sur le registre des ordres. Les fonds versés à titre de couverture sont portés sur un compte spécifique ouvert au nom de la SCPI FRUCTIPIERRE, lequel ne porte pas intérêt.

Lorsque l'ordre est exécuté, la couverture est utilisée pour assurer le règlement des parts acquises, frais de transaction inclus. L'éventuelle différence, après exécution de l'ordre, ou le total de la couverture, en cas d'inexécution totale de l'ordre, sera restituée au donneur d'ordre dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la date de péremption de l'ordre.

Jouissance des parts

L'acquéreur de parts sur le marché secondaire acquiert la jouissance des parts au 1er jour du trimestre au cours duquel l'acquisition a été réalisée.

Annulation ou modification de l'ordre d'achat

L'ordre inscrit peut être annulé ou modifié jusqu'au terme de la période de confrontation périodique des ordres, de manière expresse par l'envoi du formulaire spécifique d'annulation/modification de l'ordre initial, et dans les mêmes conditions (ce formulaire est disponible sur le site www.aewciloger.com ou sur demande auprès d'AEW Ciloger).

La modification d'un ordre d'achat entraîne la perte de son rang dans les cas suivants:

- Augmentation de la quantité des parts à l'achat ;
- Modification du sens de l'ordre ;
- Diminution du prix de l'ordre d'achat.

Toutes les informations sur la SCPI, et notamment sur les prix constatés lors des transactions précédentes ; les cinq prix d'achat les plus élevés et les cinq prix de vente les plus faibles inscrits sur le registre, les quantités demandées et offertes à ces prix ; le dernier dividende annuel servi ; l'estimation du prochain dividende; la dernière valeur de réalisation, peuvent être obtenues sur le site internet www.aewciloger.com ou auprès de la Société de gestion (téléphone: 01 78 40 33 03).

Clients non résidents :

L'acquisition de parts de la SCPI FRUCTIPIERRE n'est pas possible pour les clients, personnes morales ou physiques qui, en raison de leur nationalité, de leur résidence, de leur siège social ou de leur lieu d'immatriculation, relèvent d'un droit étranger qui impose à AEW Ciloger des restrictions ou des obligations spécifiques quant à la commercialisation et la promotion de ses produits.

FACTEURS DE RISQUES

FRUCTIPIERRE est exposée à différents risques.

Le risque de perte en capital : la SCPI FRUCTIPIERRE ne présente aucune garantie de capital ou de performances. Votre investissement est donc exposé à un risque de perte en capital, notamment en cas de cession de parts.

Le risque de gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire mise en place dans le cadre des SCPI repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés immobiliers. Ainsi, il existe un risque que votre SCPI ne soit pas investie en permanence sur les marchés ou immeubles les plus performants.

Le risque de marché (risque immobilier) : les investissements réalisés par la SCPI sont soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers étant précisé que les différents marchés analysés, tant par typologies d'actifs, que géographiques sont marqués par des cycles conjoncturels liés à l'économie générale et à l'évolution des taux longs.

Le risque lié à la liquidité : c'est-à-dire la difficulté que pourrait avoir un épargnant à céder ses parts. Il est rappelé que FRUCTIPIERRE ne garantit pas la revente des parts. La revente des parts dépend de l'équilibre entre l'offre et la demande dans le cadre du marché par confrontation des ordres d'achat et de vente.

D'une manière générale, il est rappelé que l'investissement en parts de SCPI doit s'envisager sur une durée longue. La durée de placement recommandée est fixée à au moins 10 ans.

Le risque lié au crédit : le financement bancaire souscrit par la SCPI s'accompagne d'engagements contractuels dont le non-respect rendrait la dette exigible. En outre, il peut augmenter le risque de perte en cas de dévalorisation des actifs et peser sur la distribution de la SCPI mais également au moment de la cession des actifs immobiliers. Le recours à l'endettement ou effet de levier induit par le recours à l'endettement bancaire est limité à 25 % du capital social de la SCPI.

Le risque de contrepartie : c'est-à-dire le risque résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Cela inclut notamment le risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés (à des fins de couverture) et par extension, au-delà de la définition réglementaire du risque de contrepartie, les risques locatifs à savoir le risque de défaillance économique d'un locataire.



SCPI FRUCTIPIERRE

MODALITES POUR REMPLIR LE MANDAT D'ACHAT - DOCUMENTS A FOURNIR

Il est rappelé que l'inscription de l'ordre d'achat sur le registre des ordres du marché secondaire est subordonnée :

- au fait que le mandat d'achat soit conforme et correctement complété, signé par le (les) donneur(s) d'ordre et accompagné des documents à fournir nécessaires ;
- à la couverture intégrale du montant de l'ordre d'achat ;
- à la réception de la fiche « Connaissance du client - Origine des fonds » complétée (sauf achat par l'intermédiaire d'un établissement financier).

À ce titre, la Société de gestion se réserve le droit de demander la justification de l'origine des fonds investis pour répondre aux règles édictées par le Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux.

Vous êtes une personne physique

Signature(s)

- Epoux mariés sous le régime de la communauté ou si les parts constituent des biens communs : le conjoint de l'acquéreur doit, sous peine de nullité, donner son consentement en apposant sa signature (rubrique « Signatures »).
- Partenaires d'un PACS : en cas d'indivision, faire signer le bulletin par chacun des partenaires.
- Indivisions : établir le mandat au nom de l'indivision, le faire signer par chacun des indivisaires et leur(s) mandataire(s) dûment autorisé(s).
- Mineurs et majeurs incapables : établir le mandat au nom du mineur ou du majeur incapable, faire signer le représentant légal et préciser ses noms, prénoms, domicile et qualité.

Mineurs et majeurs incapables

- Autorisation du Juge des Tutelles
- Copie du jugement d'incapacité le cas échéant
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité du représentant du souscripteur
- Copie du livret de famille ou de la décision du Juge des affaires familiales si les parents sont séparés.
- Indivisions : convention d'indivision
- PACS: attestation signée du partenaire du PACS précisant le caractère indivis ou non des parts

Documents à fournir

Tous souscripteur(s)

- Copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) du donneur d'ordre et du conjoint/partenaire.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois si l'ordre est passé sans intermédiaire
- IBAN/BIC pour le versement des revenus
- Justificatif de virement ou chèque, à l'ordre de FRUCTIPIERRE
- Réemploi de fonds propres: attestation de biens propres signée des deux conjoints (sur papier libre).

Vous êtes une personne morale

- Signature et pouvoirs du représentant légal
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) du représentant légal
- IBAN/BIC pour le versement des revenus.
- Statuts à jour mentionnant la capacité à souscrire des SCPI / Composition de l'actionariat (statuts ou registre des parts)
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois
- Pour les associations : un exemplaire du Journal officiel dans lequel a été publiée la déclaration de constitution ou le décret en Conseil d'Etat dans le cas d'association reconnue d'utilité publique.
- Justificatif de virement ou chèque, à l'ordre de FRUCTIPIERRE

NOTA : AEW Ciloger se réserve la possibilité de se faire adresser tous les justificatifs qu'elle jugerait nécessaires.

FRAIS

TTC avec TVA au taux actuel de 20 % perçus par la Société de gestion AEW Ciloger.

Commissions Article 21 des statuts	Montants	Redevables
Commission de cession sur les parts	Avec intervention de la Société de gestion : 4,00% TTC du montant de l'acquisition dont une partie peut être rétrocédée au distributeur le cas échéant. Auxquels s'ajoutent 5% de droits d'enregistrement avec un minimum de 25 €. Sans intervention de la Société de gestion ou intervenant par voie de succession ou donation: 180 € TTC, quel que soit le nombre de parts cédées.	Acquéreur de parts de la SCPI
Commission de gestion annuelle	9,00% HT (soit 10,80% TTC) du montant des produits locatifs hors taxes encaissés, dont une fraction est rétrocédée au distributeur le cas échéant.	Commission facturée à la SCPI par la Société de gestion
Commission de cession sur les actifs immobiliers	2,5% HT (soit 3,00% TTC) du prix de cession net vendeur des actifs immobiliers détenus directement ou indirectement.	Commission facturée à la SCPI par la Société de gestion
Commission sur la restructuration d'immeubles	Les conditions de cette rémunération (taux, assiette, modalités de facturation...) seront soumises à l'approbation préalable de l'Assemblée Générale des Associés.	Commission facturée à la SCPI par la Société de gestion

La Société de gestion AEW Ciloger peut assurer différentes rémunérations ou rétrocessions à ses distributeurs. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part auprès du distributeur, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Pour plus d'information sur les frais, il convient de se reporter au chapitre 3 sur les frais figurant dans la note d'information de la SCPI, disponible sur le site www.aewciloger.com ou sur demande auprès de la Société de gestion AEW Ciloger.

La Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme principalement issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE .

La Caisse d'Epargne appartient au Groupe BPCE.

Conformément à la réglementation, la Caisse d'Epargne prend toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

L'établissement travaille sur la base d'une commission, c'est-à-dire une rémunération, y compris tout avantage économique, proposé ou offert en rapport avec le produit / service. Conformément à la réglementation, le Client est informé de l'ensemble des coûts et charges afférents au produit dans les documents contractuels et/ou précontractuels qui lui sont remis ou mis à sa disposition.



SCPI FRUCTIPIERRE

FRAIS LIÉS A VOTRE INVESTISSEMENT

Investissement de 10 000 €	Frais liés au service d'investissement	Frais Liés à l'instrument financier
Frais uniques prélevés à la souscription	Néant	Frais prélevés à la souscription ⁽¹⁾ : 5,73% soit 573,00 €
Frais récurrents ⁽²⁾	Commission de distribution versée à la Caisse d'Epargne ⁽³⁾ : 0,04% soit 4,00 €	Frais liés à la gestion du produit financier ⁽⁴⁾ : 0,80% soit 80,00 € Dont rétrocession versée à votre établissement financier : 0,04% soit 4,00 €
Frais de transaction du portefeuille	Frais prélevés à la souscription ⁽¹⁾ : 9,00% soit 900,00 € Dont rétrocession versée à votre établissement financier : 3,27% soit 327,00 €	0,32% soit 32,00 €
Frais accessoires	Néant	Néant
Total	3,31% soit 331,00 €	6,81% soit 681,00 €
Total des frais calculés pour la première année	10,12% soit 1 012,00 €	

Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

(1) Les frais prélevés à l'acquisition peuvent intégrer des sommes versées à la Caisse d'Epargne pour les services d'investissements fournis. Ce montant est exprimé TTC (toutes taxes comprises). Il représente au total 9,00% TTC (commission de 4,00% + 5% de droits d'enregistrement reversés au Trésor Public).

(2) Les frais récurrents ne sont pas directement réglés par vous. Ils sont inclus dans la valeur de réalisation du produit financier qui est donc nette de frais.

(3) Une partie des frais prélevés pour la gestion du produit financier peut servir à rémunérer la Caisse d'Epargne pour le service de conseil en investissement qu'il vous fournit sur la durée.

Ce montant rétrocédé est inclus dans le montant total des frais de gestion qui sont des frais liés au produit financier.

Le distributeur peut percevoir des avantages non-matérielles mineurs des entreprises dont elle distribue les produits financiers (par ex : supports d'information, formation...).

(4) Les frais liés à la gestion du produit financier sont présentés y compris les rémunérations reçues par la Caisse d'Epargne. Les frais sont calculés sur le montant investi moins les frais prélevés à l'acquisition. Les frais intègrent les coûts de gestion et d'exploitation du patrimoine de la SCPI.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Le tableau ci-dessous est repris du Document d'Informations Clés de la SCPI. Il montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €.

Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Investissement de 10 000€ Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (10 ans)
Coûts totaux	921 €	1 854 €	3 848 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	9,21%	2,80%	1,96%

FRUCTIPIERRE

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe

Régie par la partie législative et réglementaire du Code monétaire et financier, par les articles 1832 et suivants du Code civil, et les articles 422-189 à 422-236 du Règlement Général AMF.

Siège social: 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS

RCS PARIS 340 846 955

Objet social: acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

(se rapporter à l'article 2 des statuts pour plus de précisions)

Capital social : 384 132 975 €

SOCIETE DE GESTION

AEW Ciloger

SAS au capital de 828 510 €

Siège social: 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS

Adresse postale: 22, rue du Docteur Lancereaux -CS 80102 -75380 Paris Cedex 8

Téléphone: 01 78 40 33 03 - Courriel: service-clients@eu.aew.com

RCS PARIS 329 255 046

Agrément AMF n° GP000043 du 10/07/2007

Agrément AMF du 24/06/2014 au titre de la directive 2011/61/UE dite AIFM